



Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse
Direction 42

ARRÊTÉ N° 1170/2022

Portant délégation de signature

Le Maire de Mulhouse

Vu les articles L 2131-1 et R 2131-I du code général des collectivités territoriales

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Olivier LONPRET, Responsable de la Direction Voirie et conception urbaine (42) pour la signature des certificats de publication sous forme électronique des actes réglementaires et des décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sur le site internet de la Ville de Mulhouse.

En son absence, la signature des certificats d'affichage est accordée, dans les mêmes conditions à Madame Sylvie GLASGALL, responsable de l'unité Administration générale / RH (4200).

Article 2

Les délégations visées à l'article 1 sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 3

Elles prennent effet à ce jour et subsistent tant qu'elles n'ont pas été rapportées.

Article 4

Cet arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Mulhouse, inséré au Registre des arrêtés et ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- aux intéressés,
- à M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mulhouse,
- à M. le Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance de Mulhouse,
- au Secrétariat Général pour inscription au registre des arrêtés.

Fait à Mulhouse, le 1^{er} juillet 2022

Le Maire

Michèle LUTZ



Copie :

- au service du Contrôle comptabilité centrale pour information
- au service des Moyens Généraux pour information
- au service Ressources humaines pour information